



ANONYMAT DES POLICIERS

LA PJ OUBLIÉE ?

Au-delà de la menace terroriste, les policiers restent toujours menacés et la cible d'extrêmes violences dans l'exercice de leurs missions.

A multiples reprises, **UNITÉ SGP POLICE** a souligné les craintes des personnels eu égard à cette montée de la violence contre les forces de l'ordre et a demandé que tout soit mis en œuvre pour protéger les policiers.

Les Directions sont-elles toutes concernées ?

Il semblerait qu'un arbitrage ait été rendu et que seuls, la PP, la DCSP et la DCCRS percevront cette cagoule.

Alors que ces menaces et les atteintes physiques contre les policiers ont franchi un seuil intolérable qui atteste que les policiers sont devenues de réelles cibles.



Pourquoi la PJ en serait-elle exclue ?

UNITÉ SGP POLICE saisit
Madame BALLESTRAZZI, DCPJ.

Votre sécurité, notre priorité !

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE

On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com 15/06/2017

FSMI
FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Bagnolet, le 15 juin 2017

Référence : YL/DCPJ/n°172

Madame Mireille BALLESTRAZZI
Inspectrice Générale
Directeur Central de la Police Judiciaire
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Madame le Directeur,

Au-delà de la menace terroriste qui reste plus présente que jamais, les policiers restent toujours menacés et la cible d'extrêmes violences dans l'exercice de leurs missions.

A multiples reprises, mon organisation a souligné les craintes des personnels eu égard à cette montée de la violence contre les forces de l'ordre et demandions que tout soit mis en œuvre pour protéger les policiers.

Aussi, si certaines avancées ont pu être apportées en matière de protections individuelles, il convient aujourd'hui d'aller encore plus loin dans la protection des fonctionnaires de police.

Ces menaces et les atteintes physiques contre les policiers ont franchi un seuil intolérable qui atteste que les personnels placés sous votre autorité sont devenues de réelles cibles.

Si nous pouvions espérer une nouvelle évolution des éléments de protection eu égard aux événements relatés ci-dessus, il appert que l'ensemble des directions n'ont pas perçu ce matériel dont la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

S'il est vrai que le port et l'emploi de ces cagoules est encadré et prévu dans le cadre de certaines missions, il me semble que les effectifs de la police judiciaire, intervenants régulièrement sur des missions à risques, devraient percevoir cet effet, dans les meilleurs délais.

Je sais, Madame le Directeur, combien vous êtes sensible à l'engagement et à la protection des personnels placés sous votre autorité et sais que ces mesures indispensables ne pourront que faire l'objet d'une étude favorable de votre part.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE